

L'an Deux Mil Douze, le six mars, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de mars qui aura lieu le douze mars Deux Mil Douze.

Le Maire,

SÉANCE DU 12 MARS 2012

L'an Deux Mil Douze, le douze mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le six mars Deux Mil Douze par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. TESTUT. Mme GRAND. M. GROUSSIN. Mme DE PISCHOF. M. CHEVALARIAS. Mme LIABOT. M. AUBERT. Mme DELTEIL. MM. AUMASSON. CASOURANCQ. TOUCHARD. BRUN. Mme BONIN. M. BERSARS. Mmes MAZIERES. PAILLER. CASADO. AUDY. PASTOR-DUBY. M. RODRIGUE. Mme DUPEYRAT.M. HUGOT. Mmes VIGNES-CHAVIER. M. FLAMIN.

ABSENTS EXCUSES M. BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT
Mme DALEME → pouvoir à Mme PASTOR

ABSENT : M. TESTU

Madame Eliane BONIN est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE – INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE ANNEE 2010/2011

ASSAINISSEMENT 14 ° TRANCHE PRESENTATION DU PROJET

PLAN DE VILLE ET PLAQUETTE INFO CHANCELADE

MISSION LOCALE/CONVENTION 2012

RESTAURANT D'ENFANTS CONTRAT DE DERATISATION

RESTAURANT D'ENFANTS CONVENTION LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE

TRAVAUX EGLISE ABBATIALE/LOT 2 CHARPENTE AVENANT N°2

HARMONIE VENTS D'OUEST : RENOUVELLEMENT CONVENTION 2012/2015

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce débat annuel est obligatoire dans les deux mois du vote du Budget Primitif.

Il permet d'effectuer une analyse des finances communales de l'année écoulée et d'avoir une vision prospective compte-tenu des projets en cours.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un diaporama des réalisations 2011 et les points forts envisagés poursuivis pour 2012.



1- Synthèse budgétaire 2011

LES RÉSULTATS

Budget 2011 COMMUNE		
Nature	Réelles	Ordre
Dépenses de fonctionnement	2 924 610,35 €	93 997,25 €
Recettes de fonctionnement	3 524 027,69 €	98 843,80 €
Dépenses d'investissement	1 357 063,23 €	98 843,88 €
Recettes d'investissement	1 208 182,58 €	93 997,25 €

Budget 2011 ASSAINISSEMENT		
Nature	Réelles	Ordre
Dépenses de fonctionnement	76 355,43 €	4 392,91 €
Recettes de fonctionnement	138 089,45 €	22 850,71 €
Dépenses d'investissement	32 490,97 €	22 850,71 €
Recettes d'investissement	166 981,60 €	4 392,91 €

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses d'investissement	1 800 425,26	1 971 702,41	1 853 202,21	1 107 125,76	1 455 907,11
Recettes d'investissement	1 028 589,02	2 059 325,20	1 455 222,71	1 527 541,79	1 302 179,83
Emprunt réalisé dans l'année	0,00	1 060 000,00	220 000,00	250 450,00	500 000,00
Part de l'emprunt sur les dépenses d'investissement	0,00%	53,76%	13,31%	22,62%	34,34%
Épargne nette	525 827,94	598 800,00	578 300,00	585 223,60	593 884,78
emprunts (capital restant dû au 31/12)	2 287 461,00	3 174 479,00	3 154 737,00	3 207 064,15	3 440 864,16
capacité désendettement	4,35	5,32	5,47	5,48	5,79

Taux, ratios ...



Les dépenses d'investissement : une politique dynamique

La commune a axé son programme d'investissement 2011 sur 8 opérations au sein desquelles ont été budgétisées plusieurs types de dépenses :

1- Le programme « Opérations non individualisées » pour un montant prévisionnel de 537 281,15 € : au sein de ce programme on retrouve l'ensemble des acquisitions de matériel et travaux pour les bâtiments communaux (Mairie, bibliothèque, écoles, ALSH, etc ...) ainsi que l'entretien du patrimoine (restauration abbaye).

2- Le programme « réserves foncières » pour un montant prévisionnel de 166 854,61 € : Il s'agissait de régler de nombreuses cessions actées en 2010 et d'acquérir de nouvelles parcelles pour des opérations opportunes.

3- Le programme « Voirie-Réseaux-Divers » pour un montant prévisionnel de 390 097,51 € : cette opération comprend le programme annuel de réfection de la voirie, l'acquisition de matériel et outillage techniques, les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et diverses infrastructures routières (signalisation, sécurisation et accessibilité des voies, etc),

4- Le programme « Complexe sportif ».

5- Le programme « Restructuration École Primaire » pour un montant prévisionnel de 21 355,40 € : il s'agissait des honoraires de maîtrise d'œuvre, de l'acquisition d'une chaudière ainsi que des travaux divers de maçonnerie et de peinture.

6- Le programme « Restructuration Centre socio-culturel » pour un montant prévisionnel de 1800,00 € : avec l'acquisition d'un défibrillateur.

7- Le programme « construction Salle de Gym » pour 700,00 € : opération provisionnée au titre d'une étude.

8- le programme « Restructuration du Restaurant d'enfants » pour un montant prévisionnel de 655 000,00 € .

Les réalisations notables en matière de travaux :



La restructuration du restaurant d'enfants a été lancée en 2011. Les travaux à hauteur de 456 885,06 € ont déjà été engagés



Le marché sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite – Aménagement des quais bus » a été réalisé pour un montant de 15 000,00 € cofinancé par le Syndicat Pèribus à hauteur de 6 271,00 €



La 1ère phase de travaux s'est achevée fin 2011. Les travaux ont été réceptionnés. Les dépenses pour l'année s'élèvent à 102 153,72 €. Cette 1ère tranche a bénéficié du soutien financier de la DRAC (66 000,00 €) du Conseil Général (37 500,00 €) et du Conseil Régional (24 750,00 €).

Les réalisations notables en matière d'acquisitions :



L'acquisition de 5 tableaux numériques (4 à l'École primaire et 1 à l'École maternelle) a été réalisée pour un montant de 15 528,86 €, Ce projet a bénéficié du soutien financier de la réserve parlementaire de Monsieur le sénateur à hauteur de 6 500,00 €.



Acquisition d'un tracteur tondeuse : 20 332,00 €



Acquisition d'une chaudière indépendante à l'École primaire : 7 991,09 €.



Acquisition d'un véhicule de service pour les personnels administratifs : 3 200,00 €.

Les Travaux en régie :

L'année 2011 a franchi un cap au niveau des travaux en régie réalisés par les équipes des services techniques . D'une moyenne annuelle de 35 000,00 €, les réalisations ont été valorisées à hauteur de 98 843,88 € .



Aménagement du columbarium pour un montant de 12 621,50 €



Création de Jardins familiaux pour un montant de 31 729,12 €



1ère phase d'aménagement d'1 Plate-forme aux ateliers municipaux pour un montant de 17 119,53 €

L'éclairage Public : 2011 ou l'application de nouvelles dispositions

A compter de 2011, les travaux sont financés intégralement par le SDE. La collectivité, dès l'achèvement de ces derniers, finance la dépense HT à hauteur de :

- 40 % s'il s'agit de travaux d'extension du réseau.
- 50 % s'il s'agit de travaux de renouvellement du réseau.

Cette année le projet de mise à neuf du réseau d'électrification s'est porté sur le secteur des « Maines » pour un montant de 21 187,00 € TTC.

Le choix de ce projet a entraîné une réflexion sur l'opportunité de mener en parallèle des travaux d'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications. Ce projet permettra de parachever la démarche environnementale engagée par la collectivité.

L'opération a été chiffrée par le SDE à 18 725,02 € TTC pour les travaux de génie civil de télécommunications et 13 617,20 € TTC pour les travaux de pré-équipement du réseau câblé. Ces dépenses sont intégralement à la charge de la commune et seront réglées sur l'exercice 2012.

La mise en œuvre d'un grand projet: l'Agenda 21

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

A l'échelle communale, un comité de pilotage a été mis en place. Il est composé d'une vingtaine d'acteurs locaux de la vie économique, sociale, associative, syndicale et d'élus. Il aura pour vocation de proposer 1 programme d'actions en adéquation avec les objectifs poursuivis par la Collectivité.

En matière de maîtrise des énergies, la commune a pour objectif d'analyser l'ensemble de ses bâtiments afin si nécessaire d'entreprendre des travaux de mise en conformité.

En 2011, une analyse énergétique a été réalisée par l'entreprise CAP ECO HABITAT sur l'École maternelle pour un montant de 2 392,00 €. En a résulté des travaux de réfection des verrières.

La Mairie a également fait l'objet de travaux pour répondre aux exigences du développement durable. Un sas d'entrée a été créé.



Aménagement de verrières à l'École maternelle pour un montant de 9 059,71 € qui seront réglés sur l'exercice 2012



Création d'un sas d'entrée pour un montant de 11 457,68 €

LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL :

La journée des aînés :

Face à la dégradation du lien social, cette dernière a été maintenue en 2011,

La Salle Émile Zola / Résidence Senior :

La commune a organisé des concours tels que la confection de gâteaux afin de tisser un lien entre les différentes générations ;



L'ENFANCE-JEUNESSE :

Le nouveau contrat CAF a été acté avec une base de calcul des effectifs 2010 déclarés et non ceux de 2006 comme initialement prévus.

L'équipe d'animation s'est étoffée avec l'embauche de 2 animateurs et d'une directrice adjointe.

La fréquentation des centres ne s'est pas démentie en 2011.

La collectivité, suite aux directives de la Caisse d'Allocations familiales, a entrepris un travail préparatoire sur la mise en place d'une tarification modulée en fonction du quotient familial.

L'ACTION CULTURELLE :

LE FESTIVAL DE JAZZ : du 15 au 18 juin 2011

Cette 7^{ème} édition a été placée sous le signe de la diversité, de l'énergie et du plaisir.



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE :

Fortes de l'accueil qui leur a été réservé, ces dernières ont été reconduites en 2011.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE :

Le pôle basé sur le territoire communal a accueilli en moyenne 62 élèves pour l'année scolaire 2010-2011 augmentant corrélativement la participation financière de la commune.

2 - LES ORIENTATIONS POUR 2012

2012 : une année charnière.

Concernant les 2 prochaines années, la Collectivité doit lancer une réflexion d'ensemble sur les équipements sportifs et culturels. Sont concernées : la salle de gym, la restructuration du Centre socio-culturel et la création d'un auditorium. Le devenir du logis de l'abbé et du théâtre de verdure seront également associés aux perspectives futures.

Le lotissement:

Une procédure de modification du PLU va être prochainement lancée afin de rendre constructibles les parcelles où seront implantés les logements.

La 1ère phase d'aménagement du site comprenant la réalisation de 26 logements devrait aboutir d'ici fin 2013.

L'Agenda 21 :

Une étude portant sur le projet d'aménagement d'une voie douce reliant le secteur des Combeaux sera programmée.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT:

RESTRUCTURATION RESTAURANT D'ENFANTS :

Le projet devrait s'achever dans le courant du 1er semestre 2012.

PATRIMOINE :

Lancement des tranches conditionnelles de travaux pour l'Église Abbatiale.

VOIRIE-RÉSEAUX-DIVERSES INFRASTRUCTURES (VRD) :

Comme chaque année un programme de réhabilitation de la voirie communale sera lancé.

D'autres projets entrant dans le cadre de l'opération VRD seront étudiés par la Commission Finances

RÉSERVES FONCIÈRES :

Les futures acquisitions opportunes seront à déterminer en commission.

TRAVAUX EN RÉGIE :

Plusieurs projets ont été établis par les Services Techniques. Le choix des opérations se fera en fonction des priorités définies par le Conseil Municipal.

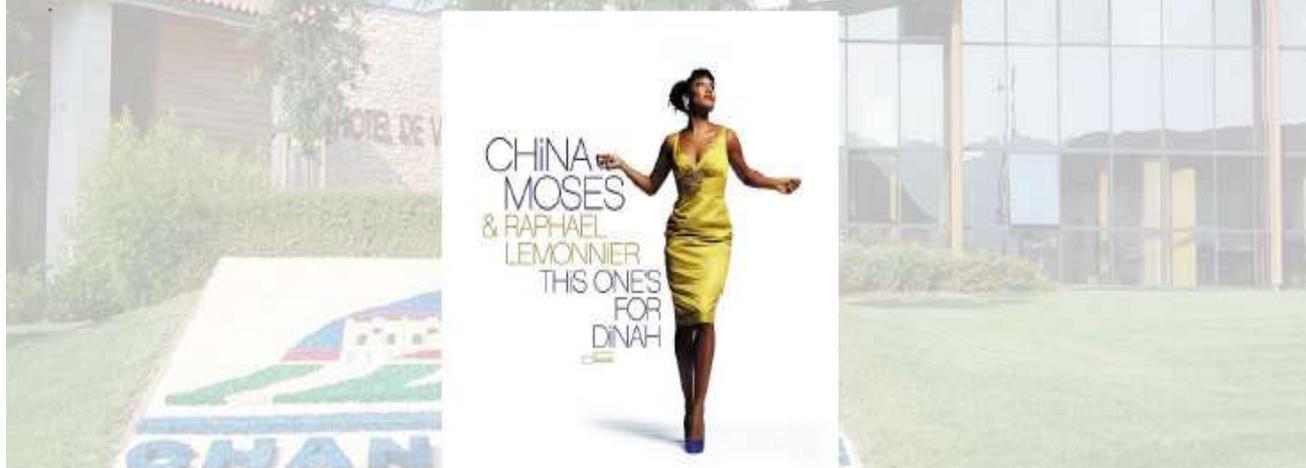
A SUIVRE:

L'ENFANCE-JEUNESSE :

A compter du 1er janvier 2012, la compétence petite enfance sera transférée à la CAP . Pour la commune le montant de la participation annuelle a été chiffré à 9 996,00€.

L'ACTION CULTURELLE :

Le Festival de Jazz : 8ème édition en juin 2012



ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE – INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE ANNEE 2011/2012

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Les projets d'école validés par l'Inspection d'Académie, prévoient l'intervention en milieu scolaire du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

Pour Chancelade, leur nombre est fixé à 6 (4 à l'école élémentaire et 2 à la maternelle) pour l'année 2011/2012 et correspondant à 15 heures d'intervention par projet.

Le Syndicat prenant en charge une intervention par école et par an, les quatre projets supplémentaires seront facturés sur la base de 51 €/l'heure d'intervention soit un total annuel de 3 060 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

ASSAINISSEMENT 14 ° TRANCHE PRESENTATION DU PROJET

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

La 14ème tranche concerne le Village des ANDRIVAUX. Le Cabinet d'étude CHAMADE a proposé deux procédés d'assainissement : extension du réseau et raccordement au réseau du Pas de l'Anglais ou construction d'une station d'épuration.

L'Assemblée devait se prononcer sur le principe de réalisation des travaux ainsi que sur la réponse technique qui sera apportée pour l'assainissement du secteur des Andrivaux :

pour mémoire les deux réponses techniques consistaient :

soit en la réalisation d'une station d'épuration (39 branchements) estimée à 423 384 € TTC sous maîtrise d'ouvrage : CAP. La Commune s'engageant à acquérir le foncier.

- soit par tuyaux avec transfert vers le pas de l'anglais (42 branchements) estimée à 519 662 € TTC sous maîtrise d'ouvrage communale

Les services communaux étant encore en attente d'une confirmation des financements potentiels sur cette opération et plus précisément d'une intervention financière éventuelle de l'Agence de l'Eau, il est proposé à l'assemblée de surseoir à toute décision.

L'Assemblée approuve cette proposition.

PLAN DE VILLE ET PLAQUETTE INFO CHANCELADE

Rapporteur : Madame Sylvie VIGNES-CHAVIER

La Commune souhaite se doter :

- d'un plan de la Commune et d'une plaquette d'informations en faveur de ses nouveaux habitants,
- de plans de ville.

Il est indiqué que les collectivités peuvent avoir recours à des sociétés, qui par contrat d'édition gratuite, prennent en charge financièrement l'intégralité de l'opération par la vente d'espaces publicitaires et assurent à leurs frais la création de la maquette, la composition, la photogravure, l'impression, le façonnage et la livraison des documents.

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de réalisation de plans de ville et de plaquettes d'information tel que présenté supra,
- charge Monsieur le Maire d'engager une consultation des sociétés d'éditions

MISSION LOCALE/CONVENTION 2012

Rapporteur Françoise LIABOT

La Mission Locale de l'Agglomération Périgourdine s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés.

Cette structure a pour vocation de les aider à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle.

La participation 2012 de 0,50 €/habitant reste inchangée par rapport aux années précédentes. Le montant annuel est de 2 116,50 € pour 4233 habitants.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention correspondante.

RESTAURANT D'ENFANTS CONTRAT DE DERATISATION

Rapporteur : Madame Sarasvady GRAND

Dans le cadre du plan de lutte contre les nuisibles, l'établissement doit se doter d'un contrat de dératisation et de désinsectisation : consultée la société RENTIKIL sise à YVRAC 33370 propose :

- pour les insectes volants : la vente d'appareils destructeurs au prix de 500 € (3 appareils + un offert)
- pour les rongeurs et les blattes : des traitements préventifs 4 fois par an selon un plan de piégeage pour un montant de 1 000 €/an (+ 10 € de frais de dossier). La durée du contrat est fixée à 3 ans

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer le contrat correspondant.

RESTAURANT D'ENFANTS CONVENTION LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE

Rapporteur : Madame Sarasvady GRAND

Le Laboratoire Départemental assure les auto-contrôles de la qualité bactériologique des produits élaborés et distribués au restaurant scolaire. Dans le cadre de l'arrêté du 01^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les réseaux d'eau chaude, il est proposé de charger le laboratoire de procéder aux prélèvements chaque année. Cette nouvelle convention d'une durée de deux ans (à compter du 01/01/2012) prend en compte cette réactualisation avec les prix suivants :

- l'analyse bactériologique d'un plat cuisiné est facturée au tarif de 31,28 € HT,
- l'analyse bactériologique d'une pâtisserie est facturée au tarif de 31,00 € HT,
- l'analyse bactériologique de produits végétaux, manipulés ou ensaucés est facturée au prix de 22,30 € HT,
- le contrôle de désinfection d'une surface est facturé au tarif de 5,21 € HT,
- Analyse légionelle : 68,00 € HT,
- contrôle de potabilité : 25,00 € HT,
- les frais de collecte sont fixés à 4,50 € HT,
- les frais de dossier et de facturation sont fixés à 2,50 € HT/facture.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer le contrat correspondant.

TRAVAUX EGLISE ABBATIALE / LOT 2 COUVERTURE / AVENANT N°1

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Dans le cadre du marché de travaux à l'église abbatiale, **le lot 2 COUVERTURE** est attribué par marché à l'Entreprise CAMBLONG.

Le présent avenant a pour objet des travaux modificatifs sur la tranche conditionnelle 1.

Dans le cadre de la tranche ferme l'entreprise a pu réaliser la restauration de l'élévation ouest qui le nécessitait et bénéficier ainsi des échafaudages en place.

Pour mémoire :

N° du lot	Dénomination du lot	Estimation APD HT	Entreprise retenue	Montant HT			TOTAL HT
				Tranche ferme (TF)	Tranche conditionnelle 1 (TC1)	Tranche conditionnelle 2 (TC 2)	
2	Couverture	51 569,19	CAMBLONG	5 886,02	32 430,80	9 828,11	48 144,93

- Les travaux en plus value s'élèvent à 4 526,08 € HT et porteront la tranche conditionnelle 1 **de : 32 430,80 € à 36 956,88 € HT.**

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise CAMBLON titulaire du lot 2.

HARMONIE VENTS D'OUEST : RENOUELEMENT CONVENTION 2012/2015

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

L'Harmonie Vents d'Ouest (anciennement Harmonie Périgueux-Ouest RAZAC) a été créée dans un but de sensibilisation à la musique hors du milieu scolaire et assure depuis plusieurs années l'organisation des ateliers musicaux. Elle regroupe aujourd'hui les Communes de Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Coursac, Marsac, Razac.

La Commune participe à hauteur de 0,26 € par habitants (4174 h) soit 1 085,24 €.

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler notre engagement vis-vis de l'Association Vents d'Ouest à compter du 01/01/2012 pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention correspondante.

QUESTIONS DIVERSES

ACQUISITION IMMOBILIÈRE /DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN/BOURGEOIS:

Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN

La Commune a été informée, par une déclaration d'intention d'aliéner, de la prochaine cession des parcelles n°34, 35, 36, 70, 935, 1317, 1319 situées section AE, au lieu dit « les petites fontaines » appartenant à Jeannine BOURGEOIS, d'une surface totale 19 318 m².

Il est indiqué que ces parcelles se situent sur le secteur de Majourdin et classées en AU2a

La cession se ferait au prix total de 7 000 € soit environ 0,37€/m².

Il est proposé d'acquérir ce bien par exercice du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.).

Le prix de cession sera imputé sur le budget principal 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, cette proposition
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, les actes notariés correspondants.

OPERATION HABITAT COMBEAUX2 : CESSION SA CLAIRSIENNE :

Il est rappelé que la Commune est propriétaire d'une parcelle située section AB au lieu-dit « Les Combeaux » : il a été décidé d'y réaliser une opération d'habitat.

Sur la parcelle N°956, d'une surface de 4455 m², la SA CLAIRSIENNE se proposait de réaliser 20 logements individuels conventionnés en bâtiment basse consommation (BBC).

Dans l'attente de l'obtention du permis de construire, une promesse de vente a été consentie à la SA Clairtienne jusqu'au 2 avril 2012, fixant le prix de vente à un prix total de 50 000 € (délibération D143/10 du 13 décembre 2012).

L'ensemble des conditions suspensives étant à ce jour levé, et conformément à la promesse de vente, la cession peut être réalisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la levée de réserve et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les actes notariés constatant la cession dans les conditions décrites supra.

MODIFICATION DU PLU N °1

Rapporteur : Jean-François GROUSSIN

A la suite d'une présentation bilan, l'Assemblée s'est prononcée favorablement le 2 février 2011 pour la réalisation d'un lotissement communal au lieu dit MAJOURDIN et en a approuvé le financement prévisionnel

« Suite à diverses réunions de travail, le Cabinet a proposé deux scénarii d'aménagement et l'Assemblée, le 01 juin 2010, s'est prononcée en faveur du projet intégrant de manière plus forte le principe de mixité sociale à savoir l'implantation de 97 logements sur 6 hectares.

- 25 lots groupés en locatif social
- 9 lots groupés en accession sociale
- 30 lots groupés en accession libre
- 33 lots non groupés en accession libre

Il a été demandé au Cabinet CREHAM de poursuivre sa mission et plus particulièrement d'établir un bilan prévisionnel d'aménagement en régie.

Suite à la présentation du dossier de faisabilité par Monsieur Jean-François GROUSSIN, Adjoint délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Se détermine définitivement sur la réalisation d'un lotissement communal au lieu-dit MAJOURDIN
2. approuve le bilan prévisionnel de financement tel qu'il est annexé à la présente
3. décide d'une réalisation en deux phases
4. charge Monsieur le Maire de la poursuite du projet et l'autorise à signer tous documents administratif, technique ou financier nécessaires à la réalisation de cette opération
5. demande au Cabinet CREHAM, dans le cadre de la mission qui leur est confiée, tranche conditionnelle n°1, d'élaborer l'avant-projet et le montage des dossiers de procédures, conformément à la convention d'études du 10 novembre 2009. »

Notamment et afin de mettre en œuvre ce lotissement communal, il est nécessaire de procéder à une modification du PLU dans le but d'ouvrir à l'urbanisation de la zone AU2 des terrains concernés du secteur de Majourdin et de procéder aux ajustements des règles d'urbanisme. Les parcelles concernées par la modification sont les suivantes : **AE 1341, AE 1338, AE 22.**

Oui cet exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1 à L 123-20 , R 123-20-1, R 123-20- R 123-24 et R 123-25
- Vu LE PLU approuvé le 26 septembre 2005
- Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de modification du PLU conformément aux objectifs et aux modalités exposées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

- approuve cette proposition telle qu'explicitée supra,
- donne un avis favorable à la mise en modification n°1 du PLU,
- précise les objectifs de la modification n° 1 en cohérence avec les orientations du PADD et du PLU approuvé à savoir la réalisation d'un projet urbain dans le secteur de Majourdin,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions,
- précise que le dossier de modification n°1 fera l'objet, conformément à l'article L 123 –13 du code de l'urbanisme :
 - 1/ d'une transmission au Préfet du département de la DORDOGNE
 - 2/ d'une notification aux personnes publiques associées :
 - aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
 - aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
 - à l'autorité compétente des transports urbains,
 - aux maires des communes limitrophes,
 - aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

3/ et fera l'objet d'une enquête publique

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal.

- précise que les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la modification n° 1 seront inscrites au budget lotissement 2012.

MODIFICATION SIMPLIFIÉES DU PLU N°1 :

Rapporteur : Jean-François GROUSSIN

Il est exposé à l'Assemblée qu'il convient, par la procédure de modification simplifiée, de rectifier les erreurs matérielles suivantes :

1/-correction des étiquettes sur le plan de zonage pour les zones Uy.

Conformément au règlement du PLU (chapitre V caractère de la zone) :

"La zone Uy est destinée à l'implantation d'activités économiques diversifiées, industrielles, artisanales, commerciales ou de bureaux, à l'exclusion de l'habitat. »

Elle comprend notamment la zone aménagée des Gabares

Les caractères distinctifs des différents secteurs compris en zone Uy sont les suivants :

- **Le secteur Uyi** correspond à la prise en compte du risque d'inondation et des règles définies par le PPRI (zone verte) en limite Sud de la zone des Gabares : les activités existantes y sont maintenues, mais les travaux et aménagements doivent obéir aux règles édictées par le PPRI, destinées à prévenir le risque d'inondation et à réduire ses conséquences.
- **Le secteur Uya** correspond au secteurs économiques déjà constitués en bordure de la RD 710 : ils sont affectés exclusivement à des implantations d'activités tertiaires (commerces, bureaux, hôtels, restaurants, ...).
- **Le secteur Uyb** correspond au secteur de Maison Carrée, situé au Nord de la Commune, en bordure de la RD 939, et déjà en partie occupé. Les règles applicables dans cette zone tiennent compte de ce positionnement (dispositions particulières d'accès et de hauteur maximale des constructions), et les activités industrielles y sont notamment interdites."

Il est donc indiqué à l'Assemblée que les zones Uya et Uyi des Gabares deviennent UY et Uyi, les zones UYc en bordure de la RD 710 deviennent UYA.

2/ correction pour étiquette manquante sur une autre zone.

Les corrections à opérer pour « manque d'étiquette de zonage » concernent les parties hautes des parcelles : AT 413 et AT 426 (la partie basse étant déjà classées en AU1a), l'élément de correction est le PADD et notamment le plan "synthèse des grandes orientations" joint en annexe

Où cet exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 121-1 à L 121-9, L 123- 1 à L 123- 20 et R 123- 20, R 123- 20-1 R 123-20-2 R 123-25
- Vu LE PLU approuvé le 26 septembre 2005
- Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée du PLU conformément aux objectifs et aux modalités exposées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

- approuve cette proposition telle qu'explicitée supra,
- donne un avis favorable à la mise en modification simplifiée n°1 du PLU,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions,
- précise que le dossier de modification n°1 fera l'objet conformément à l'article L 123 –13 du Code de l'Urbanisme et R 123-20-2 :
 - 1/ d'une publication d'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée le lieu et les heures de consultation du dossier
 - 2/ de l' affichage de l'avis au public en mairie
- il est précisé que l'avis sera publié et affiché huit jours au moins avant le début de la mise à disposition et ce pendant toute la durée de la mise à disposition soit un mois
 - précise que les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la modification simplifiée n°1 seront inscrites au budget principal 2012.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 30.

